



# APRAGAZ

a.s.b.l.

Votre organisme de Contrôle / Service Externe de Contrôles Techniques

Rapport SB092883

Type 5



NUMEROS D'AGREMENTS:

- FLANDRES 2002/H064-2007/K043-MDB/2021/00001
- BRUXELLES AGR 001
- WALLONIE 99/002

VAL DE DOUAIN 21

5501 LISOGNE

**Rapport de l'examen d'un dépôt en réservoirs fixes non réfrigérés de gaz propane ou de gaz butane liquéfiés commerciaux ou de leurs mélanges (A.R. du 21/10/1968 et ses modifications + prescriptions de l'Arrêté du Gouvernement Wallon dd 7 juillet 2005) dans la limite des responsabilités contractuelles du fournisseur de gaz.\***

C	030487000	R	J04477	A2
---	-----------	---	--------	----

A LA DEMANDE DE ANTARGAZ NOUS AVONS PROCÉDÉ LE 03/06/2024 AU CONTRÔLE DU DÉPÔT SIS :

VAL DE DOUAIN 21 , 5501 LISOGNE

UTILISATEUR:

<b>RESERVOIR</b>	CONSTRUCTEUR	NUMERO	CAPACITE	DATE-E		
	VAN LEER	J04477	1000	14/04/1977		
	N° CERTIFICAT	DELIVRE LE		PAR		
	2672S77			APRAGAZ		
<b>SOUPAPE DE SECURITE</b>	OMECA EU 24 1" NPT 15,7b	1	DATE	04-2015	ECHEANCE	04-2025
					CLAPET ANTI-RETOUR	Oui
<b>ATTESTATION DE TUYAUTERIE</b>						
N° de l'habilitation	INSTALLATEUR	CODE POS	COMMUNE	CERTIFICAT		
PAT	APRAGAZ	1120		25/08/2005		
test d'étanchéité	APRAGAZ	1120		25/08/2005		
<b>AUTORISATION</b>	CLASSE	DATE	EXPIRATION	CAPACITE ADMISE		
	3	15/05/2019	15/05/2029	1000		
	CAPACITE INSTALLEE		1000	80%		

<b>REMARQUES:</b>	24d	<b>INFRACTIONS:</b>	
-------------------	-----	---------------------	--

24d Le réservoir doit être repeint : quelques retouches de la peinture à faire.

- Pour les installations réalisées ou modifiées après le 1/01/2007, l'attestation de tuyauterie doit être établie par un installateur habilité pour le gaz propane ou par un Service Externe de Contrôles Techniques.

Protection cathodique

circuit ouvert: 0 mV

circuit fermé: mV

courant: mA

- Limiteur de pression: Oui

UPS0 / OPS0 : N

### CONCLUSION

Multimètre : F-I.140-001

liaison isolante:

Le dépôt répond aux prescriptions réglementaires et doit être réinspecté endéans les 5 ans. C'est à dire avant le 06-2029

\* limité aux parties visibles, extérieures du bâtiment.

RP 141/Rev.8-F Date : 03/06/2024

Ag. Bouclet Pasdi APRAGAZ, l'agent visiteur,

NID